Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260528-2026_46_001-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :** Elisabeth RIO – Donne pouvoir à Marc HAMONIC

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-46

SUBVENTIONS AU CCAS

Le CCAS présente cette année un besoin de financement évalué à un montant de 86 136 €.

Ce besoin correspond aux dépenses engagées pour le repas des associations, à la rémunération des agents en charge des actions sociales…

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accorde au CCAS de Cléguérec une subvention de 86 136 € au titre de l'année 2026

- Précise que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER